



Communiqué sur la première feuille de route du Conseil Supérieur de l'Enseignement (été 2013-été 2014)

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement a été réactivé par SA MAJESTÉ LE ROI le 20 août 2013 à l'occasion du 60^e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, pour procéder, en priorité, à l'évaluation de la décennie de la Charte Nationale d'Education et de Formation et à la réflexion sur l'avenir de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique de notre pays.

A cette fin, le Conseil a adopté une feuille de route initiale s'articulant autour de trois leviers principaux:

1. Une approche participative et concertée qui consiste en l'ouverture d'un débat élargi et ce, en organisant une série d'auditions et de rencontres avec tous les acteurs concernés pour établir un état des lieux des différentes composantes du système et pour ébaucher les premières propositions de réforme, de réhabilitation et de mise à niveau.

Des séances d'audition ont ainsi été programmées avec :

- les ministres et responsables gouvernementaux, anciens et actuels;
- les partis politiques (contributions écrites) ;
- les syndicats les plus représentatifs des secteurs et les associations professionnelles. Les autres syndicats de l'enseignement ont, pour leur part, été invités à adresser au CSE une contribution écrite ;
- les fédérations des associations de parents d'élèves ;
- les fédérations de l'enseignement et de la formation privés ;
- les ONG qui travaillent sur la problématique de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique;
- les opérateurs économiques,
- les experts;
- les oulémas ;
- les élèves et les étudiants.

En outre, le Conseil a lancé une consultation élargie à travers son portail électronique (www.cse.ma), appelant l'ensemble des citoyens intéressés par la question à contribuer à ce débat décisif par leurs idées et propositions.



2. Activer la mise en place du nouveau Conseil Supérieur de l'Éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Le Conseil Supérieur de l'Enseignement aspire fortement en effet à ce que le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique tel que prévu par la Constitution soit mis en place dans les meilleurs délais pour donner l'impulsion nécessaire à la réforme et à la mise à niveau de notre système éducatif.

3. Le lancement de l'évaluation de la décennie de l'éducation-formation qui prendrait en compte, outre les conclusions des différentes auditions et consultations :

- Les travaux de l'Instance Nationale d'Évaluation et notamment les indicateurs de performance et les évaluations globales et thématiques réalisées par le Conseil Supérieur de l'Enseignement;
- Les rapports d'évaluation de référence des départements concernés, des organismes nationaux et internationaux, des associations nationales œuvrant pour la qualité de l'école marocaine ainsi que les contributions significatives des chercheurs ;
- Les études et expertises menées par le Conseil: études comparatives ; sondages d'opinion, enquêtes, études thématiques, focus groupes... ;

L'objectif de cette démarche participative est d'aboutir à un diagnostic objectif et rigoureux reconnu de tous et à des projections consensuelles et réalistes de réhabilitation et de réforme de notre système éducatif.

Tous les travaux qui seront réalisés pendant la période transitoire seront soumis pour examen et discussion au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la formation et de la recherche scientifique dès que la nouvelle loi sera votée et que le nouveau Conseil sera mis en place.

